

T SMA 1 – Technicien supérieur – session 2015

Examen professionnel Spécialité vétérinaire et alimentaire

Éléments attendus de l'épreuve écrite

Rédaction d'un courrier à partir d'un dossier à caractère professionnel

Rappel du sujet :

Un établissement de votre département titulaire d'un agrément communautaire, qui fabrique des fromages au lait cru, à partir de laits qu'il collecte directement dans un réseau de fermes sélectionnées, souhaite exporter une gamme de fromages vers le Kazakhstan, pays adhérent à l'Union douanière.

Vous êtes technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture en poste dans une direction départementale chargée de la protection des populations. Le responsable de cette entreprise vous sollicite afin de connaître les exigences spécifiques à respecter ainsi que les démarches administratives à effectuer pour être autorisé à exporter vers ce pays.

En vous appuyant sur les documents joints, vous rédigerez un projet de courrier de réponse à la signature de votre chef de service.

Documents fournis :

Instruction technique DGAL/SDASEI/2014-96 du 7 février 2014 relative aux modalités d'agrément des établissements exportant des laits, des produits laitiers et des produits composites à base de produits laitiers vers l'Union douanière (24 pages).

Extrait de l'instruction technique DGAL/SDASEI/2014-393 du 20 mai 2014 relative aux conditions d'agrément des établissements à l'exportation vers certains pays tiers de viandes fraîches, de produits à base de viande d'animaux de boucherie et de volailles, de produits laitiers et de produits de la pêche et des conditions d'élaboration des listes d'établissements agréés pour exporter vers ces pays tiers (7 pages).

Éléments de réponse attendus :

Sur la forme :

Était attendue une lettre administrative en forme personnelle, placée à l'entête de la préfecture (et non pas du MAAF), rappelant, tout en veillant à respecter les règles d'anonymat :

- le service émetteur (DD(CS)PP),
- l'objet,
- l'agent en charge du dossier,
- le lieu, la date.

Ce courrier devait comprendre une formule d'appel (Monsieur), une introduction rappelant le contexte et une formule de politesse finale.

Le plan attendu était en deux parties, une première rappelant les obligations techniques à respecter et une seconde exposant les démarches administratives à effectuer.

Le candidat devait veiller à ne pas faire de fautes d'orthographe ; la copie devait être lisible, soignée et présentant une bonne qualité de rédaction et de syntaxe.

Sur le fond :

Une lecture attentive de l'énoncé permettait de comprendre que l'établissement qui souhaite exporter ses produits finis n'a aucun établissement fournisseur au sens de la note de service 2014-96. Il collecte lui même le lait matière première dans les élevages. Toute référence à un établissement fournisseur était donc hors sujet.

L'établissement demandeur assurant lui-même la totalité de la chaîne de fabrication (il collecte et réceptionne le lait cru matière première, le transforme et entrepose les fromages destinés à l'exportation), il est concerné à la fois par les analyses "produit entrant" et par les analyses "produit sortant".

La réponse devait être claire et apporter des éléments d'information précis. Elle ne devait pas se contenter de renvoyer aux notes de service.

Dans une première partie, le courrier devait présenter au professionnel les obligations techniques à respecter :

L'établissement qui souhaite exporter doit obtenir au préalable un agrément spécifique « Union douanière », délivré après une inspection du site par les autorités du pays tiers.

Pour être candidat à l'obtention de cet agrément, les responsables de l'établissement doivent :

1 - Prendre connaissance de la loi fédérale n°88-03 et des décisions associées, disposer d'une version française de ce document et pouvoir apporter la preuve de cette prise de connaissance.

2 - Mettre en place un plan d'auto-contrôles spécifique comprenant 4 volets :

- **Un volet microbiologique** : sur le lait cru matière première et sur le produit fini, pour lequel la fréquence des contrôles varie :
 - En phase probatoire, préalable à la présentation du dossier d'agrément (d'une durée de trois), obligation d'analyser 5 lots de produits.
 - Dès l'obtention de 5 résultats satisfaisants, passage à la phase de routine avec 1 échantillon par mois pour le lait cru et 1 échantillon tous les deux mois pour le fromage.
 - Retour à des contrôles renforcés en cas de mauvais résultat.
 - Durant le délai d'attente précédant la visite des inspecteurs de l'Union douanière, les prélèvements peuvent se faire à la fréquence minimale trimestrielle.
- **La recherche de résidus médicamenteux** : chloramphénicol, tétracycline, streptomycine, pénicilline, à faire sur les fromages et le lait cru collecté une fois par an. A compléter par une recherche de substances inhibitrices et des tests d'acidification sur le lait cru collecté.
- **La recherche de contaminants de l'environnement** : recherche sur le lait cru matière première et les fromages (métaux lourds, aflatoxines, résidus de pesticides, radionucléides, benzopyrène), une fois par an.
- **Des analyses "Qualité"** : Les analyses doivent être réalisées par un laboratoire public ou privé, ayant connaissance des standards russes, accrédité COFRAC ou participant à des essais inter laboratoires reconnus.

L'établissement doit avoir un bon système de traçabilité et disposer, de préférence, d'une zone de stockage réservée aux produits destinés au Kazakhstan.

Dans une seconde partie, le courrier devait rappeler au professionnel les démarches administratives à effectuer :

Le professionnel doit adresser à la DDPP un dossier comprenant :

- l'engagement à respecter les dispositions applicables (annexe 2 de la note de service 2011-8254) et le formulaire précisant la nature des activités, dactylographiés en français et en russe,
- le plan d'autocontrôles complet,
- les résultats d'analyse de la phase probatoire,
- les mesures correctives prévues en cas non-conformité.

Le candidat devait veiller à éviter le hors-sujet en se limitant aux obligations en lien avec la situation présentée dans l'énoncé. Il devait démontrer sa capacité de synthèse en mettant en avant les éléments clés des documents fournis.

